

Garderaut Les Conseillers du Roy Notaires  
à Lyon Soumignés & Etienne Coutillon, Cabarets à Lyon  
demeurant rue. vieille paroisse S. Nizier, lequel fait &  
constitue son procureur Spécial Jean Boucquet son cousin,  
maçon à Lyon, icy présent auquel il donne pouvoir de puis  
luy escur son nom Esiger et recevoir de Leonard Coutillon son  
frere habitant des Bordes, La somme de six cens livres  
Et des Effets mobiliers qu'il luy doit en rente de prix de la  
cession que le Constituant luy a faite de tout ses droits  
paternels & maternels dans la transaction entre eux jurée  
de l'autorité & consentement de Leonard Coutillon deus pater  
Le vingt neuf fevrier de L'année dernière devant M.  
Coutillon notaire royal, parmes de tout ou des sommes  
Esquis quittances & de charges valables, a refus de payement  
& faire condamner & contraindre led Leonard Coutillon son  
frere par les voyes de droit pour les sommes & Effets  
dont le payement est légal, être domicile, constituer procureur,  
obtenir tous Jugemens neccessaires et les faire exécuter  
par les voyes ordinaires. Promettant de Constituer  
approuver et ratifier la gestion dudit Boucquet & des  
quittances qu'il passera des sommes qu'il recevra,  
obligéant, jurant & jurant à Lyon en  
L'année L'an mil sept cent sixante dix sept



Le Six de Decembre apres midy Le Constituant  
 a signé non del Boucares qui a déclaré sa  
 Le futur d'iceluy / & est comparu /  
**Emma Courtisson**

Cette copie est de  
 Boquet de la Cour de  
 1767

**Des Granges & Montomat**

Nous George Antoine Gene Luyer Seigneur de Voizieux & Jauriat  
 ancien Conseiller d'honneur en la Cour des Monnoyes de Lyon  
 et Lieutenant Général en la Jurisdiction & Siège Præsident de la Ville  
 Certifions & attestons à Vous qu'il appartient que les M<sup>rs</sup> Desgranges  
 et Montomat qui ont signé la Procuration cy dessus sont Conseillers  
 du Roy Notaires à Lyon & que foy doit être ajoutée aux p<sup>s</sup> actes qui  
 signent en cette qualité en jugement & hors. En Temoin dequoy  
 Nous avons signé les présentes auxquelles nous avons fait apposer  
 le Sceau de Nos armes. Donné à Lyon en Notre hôtel le six de  
 Decembre mil sept cent soixante dixsept /

*Georges de Voizieux*